

Aide au retour concrète

Tunisie

En été 2012, M. H. a décidé de retourner volontairement dans son pays d'origine, la Tunisie. La possibilité de devenir propriétaire de sa propre supérette lui ouvrait de nouvelles perspectives dans sa communauté d'origine. L'Office fédéral des migrations (ODM) lui a donc accordé une aide à la réintégration pour réaliser son projet et M. H. est retourné en Tunisie en Juillet 2012.



Après son arrivé, M. H. a visité le bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Tunis qui lui a expliqué la marche à suivre pour la mise en œuvre de son projet professionnel. Avec quatre partenaires commerciaux de sa communauté locale, M. H. a demandé les licences requises pour l'ouverture d'une supérette auprès des autorités locales et a soumis tous les documents nécessaires à l'OIM Tunis. Grâce à l'aide à la réintégration, M. H. et ses partenaires ont pu louer et réaménager un local pour leur commerce et se procurer un stock de marchandises à vendre. L'OIM Tunis a fait les paiements directement au propriétaire du local, aux prestataires de services et aux fournisseurs de marchandises.



En mars 2013, l'OIM Tunis a visité M. H. et ses quatre associés. Grâce à son offre bien achalandé et varié, la superette de M. H. est très appréciée de la communauté locale et M. H. est satisfait du succès de son commerce. Ses partenaires commerciaux et lui souhaitent agrandir la surface de vente de leur magasin et ainsi élargir leur clientèle.

Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.